



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 248

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :


QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 9 février 2021, le conseil municipal de Ville de Lorraine a adopté le « *Règlement 248 relatif à l'encadrement des séances publiques du Conseil municipal et à sa régie interne* »;

QUE ce règlement a pour objet de favoriser une saine gestion des séances du conseil municipal et d'y assurer en tout temps la paix et l'ordre;

QU'en raison de la situation entourant la COVID-19 et conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 10 février 2021.



Me Annie Chagnon, avocate
Greffière